

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 716

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **20 novembre 2023**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 716** modifiant le *Règlement numéro 1 prescrivant les règles de régie interne du Conseil en ce qui a trait aux assemblées publiques de consultation*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 28 novembre 2023.



Crystel Poirier, LL.L., OMA
Greffière